



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Satellites

Question écrite n° 8789

Texte de la question

M. Robert Huguenard appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur l'appel d'offres international pour le programme Europesat, satellite de television directe. En fevrier 1991, Eutelsat lancait son premier appel d'offres pour Europesat, finance par la France et l'Allemagne, qui devait succeder aux programmes TDF et TVsat de France Telecom et de la Bundespost. Il devait etre concurrent du programme luxembourgeois Astra, dont les satellites sont fournis par Hugues (Etats-Unis). En octobre 1992, sur decision et financement allemands, Matra Marconi Space a eu l'autorisation de commencer les travaux pour une duree d'un mois. A l'issue de cette periode, cette autorisation ne fut pas renouvelee, et cela meme lorsque en decembre 1992, au sommet franco-allemand de Bonn, les deux gouvernements annoncerent officiellement la poursuite du programme. En juin 1992, Eutelsat proposa de remplacer le projet Europesat par le projet Hot Bird Plus. Ce projet prevoit un ou deux satellites capables de fournir un service de television directe sur toute l'Europe, y compris certains pays de la CEI. En juillet 1993, Eutelsat lance un appel d'offres international, c'est-a-dire ouvert egalement aux industriels americains. Le satellite a fournir est tres voisin d'Europesat 1 que Matra Marconi Space etait pret a fournir en deux ans, des la fin 1991. La remise des offres est fixee au 17 decembre 1993. Il lui demande comment cet appel d'offres a pu devenir international, sachant que si nous perdions un tel marche l'industrie spatiale europeenne des telecommunications s'en trouverait pour longtemps affaiblie.

Texte de la réponse

L'organisme Eutelsat, organisation europeenne de telecommunications par satellite, est gere par une convention et un accord d'exploitation entre en vigueur le 1er septembre 1985. Le conseil des signataires est charge de la conception, de la mise au point, de la construction, de la mise en place, de l'acquisition et de l'entretien du secteur spatial d'Eutelsat. Le conseil des signataires s'efforce de prendre ses decisions a l'unanimite. A defaut d'accord unanime, les decisions sont prises de la maniere suivante : soit par un vote affirmatif emis par les conseillers representant au moins quatre signataires disposant au moins des deux tiers du total des voix ponderees (en fonction des pourcentages des participations financieres) de tous les signataires ayant droit de vote ; soit par vote affirmatif emis par au moins la totalite moins trois des signataires presents ou representes, quel que soit le total des voix ponderees dont ces derniers disposent. En ce qui concerne la prise de decision de lancer un appel d'offres international pour la fourniture du satellite Hot Bird Plus, le signataire francais France Telecom a reclame et obtenu un vote, mais s'est retrouve en minorite et n'a pas pu contrer cette decision. A la cloture de l'appel d'offres, seules deux offres europeennes ont finalement ete remises a Eutelsat emanant de deux consortiums, un mene par Matra Marconi Space et un autre par Aerospatiale. Ceci demontre le dynamisme de notre industrie spatiale sur un appel d'un organisme europeen.

Données clés

Auteur : [M. Huguenard Robert](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8789

Rubrique : Espace

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 1993, page 4333

Réponse publiée le : 7 mars 1994, page 1158